

FEDEC

FÉDÉRATION EUROPÉENNE
DES ÉCOLES DE CIRQUE
PROFESSIONNELLES
EUROPEAN FEDERATION
OF PROFESSIONAL CIRCUS SCHOOLS

ESCALES

Charte de mobilité



La mobilité est une partie constitutive du Cirque que cela soit de la pratique ou de l'apprentissage de celui-ci. La Charte pour la mobilité est un document de référence promouvant la mobilité des étudiants au sein des écoles de la FEDEC et les bonnes pratiques, qui permettront d'encadrer, de développer et de permettre des mobilités de qualité, et de tendre vers une valorisation et une reconnaissance des compétences et expériences acquises en mobilité.

Nous envisageons cette Charte sous un format similaire à la Charte «**FEDEC – ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT DES ARTS DU CIRQUE**», non contraignante, basée sur l'adhésion des membres à ses valeurs et principes permettant à chaque école de se saisir de son contenu et de faire vivre la Charte et la mobilité à travers son projet pédagogique.

Cette Charte est divisée en 4 parties : l'étudiant/e, l'école d'envoi, l'école hôte et la FEDEC. Chaque partie résumera les droits et devoirs - inspirés de bonnes pratiques - des trois parties prenantes à la mobilité. Chaque partie sera divisée en trois sous parties : avant la mobilité, pendant la mobilité, après la mobilité. La partie sur la FEDEC reprendra les grands axes de travail de la FEDEC sur les questions de mobilité et mettra en lien la Charte avec les outils développés par la FEDEC pour faciliter et encourager la mobilité des étudiants, des professeurs et des équipes.

01. La FEDEC

La FEDEC soutient le développement et l'évolution de la formation, de la pédagogie et de la création dans le domaine des arts du cirque, avec comme objectifs:

- ▷ Améliorer l'éducation aux arts du cirque
- ▷ Renforcer les liens entre formations de niveaux loisir, secondaire, professionnel et supérieur
- ▷ Développer des échanges pédagogiques sous formes de créations collectives, formations continues, d'e-learning ou recherches appliquées
- ▷ Promouvoir le travail des jeunes artistes issus de ces formations et de favoriser leur insertion sur le marché de l'emploi en renforçant la collaboration avec le secteur professionnel
- ▷ Défendre les intérêts des formations aux niveaux local, régional, national, européen et international
- ▷ Sensibiliser ses membres et partenaires aux politiques européennes d'éducation et de formation et développer leurs capacités à y contribuer activement

La FEDEC reconnaît l'importance de la mobilité dans le développement pédagogique, personnel et professionnel des étudiants. La mobilité est un caractère intrinsèque du métier et de la formation aux arts du cirque. Si la mobilité fait partie d'un schéma bien établi dans le secteur des arts du cirque, certains obstacles à la mobilité des étudiants sont encore perceptibles. L'objectif de la FEDEC est de faciliter la mobilité des étudiants, des professeurs mais également des équipes qui constituent le réseau, pour permettre une internationalisation de l'éducation et de la formation aux arts du cirque. La FEDEC souhaite développer des partenariats forts et pertinents entre les écoles, les étudiants et le monde professionnel circassien.

Pour ce faire, la FEDEC souhaite développer plusieurs outils de mobilité à destination des étudiants, des professeurs, des équipes et des professionnels. Cette Charte est le premier de ces outils.

02. L'étudiant/e

Avant la mobilité

- ▷ Faire part de son envie de faire un séjour d'apprentissage à l'étranger à l'équipe pédagogique et administrative de son école.
- ▷ Doit avoir accès à un maximum d'informations concernant les possibilités de mobilité.
- ▷ Doit avoir accès à un maximum d'informations concernant le projet pédagogique et être un maximum impliqué dans son élaboration pour permettre une expérience optimale et une préparation et une implication.
- ▷ Communiquer avec l'équipe de son école d'accueil pour élaborer un programme pédagogique et de formation satisfaisant.
- ▷ Identifier des moyens de financement, internes ou externes, privés ou publics.
- ▷ Ne pas partir tant que la convention n'est pas validée et signée par l'école d'envoi et l'école hôte.
- ▷ Ne pas partir sans assurance.
- ▷ Ne pas hésiter à faire part de ses difficultés administratives à son école d'envoi, elle pourra vous aider.

Pendant la mobilité

- ▷ Respecter le règlement intérieur et les règles de sécurité de l'école hôte.
- ▷ Respecter l'équipe pédagogique en charge de votre accueil.
- ▷ Être dans une dynamique de communication responsable et proactive avec l'école hôte et l'équipe pédagogique en charge de votre accueil.
- ▷ Respecter les agrès et le matériel mis à sa disposition.
- ▷ Être engagé pleinement dans l'expérience d'apprentissage.
- ▷ Réévaluer les objectifs pédagogiques de la mobilité et le plan de travail avec l'école hôte si nécessaire
- ▷ Procéder à une auto évaluation quotidienne

Après la mobilité

- ▷ Remplir un rapport d'évaluation de la mobilité, celui-ci sera transféré à l'école hôte et à l'école d'envoi
- ▷ Valoriser son expérience sur la plateforme mobilité de la FEDEC

03. L'école d'envoi

Avant la mobilité

- ▷ Doit accompagner et guider au mieux les étudiants dans leur démarche pour partir en mobilité.
- ▷ Décider d'une personne en charge de la communication avec l'étudiant/e envoyé/e et son école d'accueil, c'est important et nécessaire au bon déroulement de la mobilité.
- ▷ Définir les objectifs pédagogiques de la mobilité et le plan de travail et en parler en amont avec l'étudiant/e envoyé/e afin de les adopter et accepter.
- ▷ Doit être impliquée dans la définition du plan de travail de l'étudiant/e et les méthodes d'évaluation des acquis d'apprentissages formels et informels avec son école hôte.
- ▷ Doit envoyer le profil de son étudiant/e à l'école hôte, pour que celle-ci propose un accompagnement sur-mesure et pour que les méthodes d'évaluation des acquis d'apprentissages formels, non-formels et informels soient partagés.
- ▷ Doit proposer à son étudiant/e de suivre un cours d'anglais ou de la langue la plus utilisée pour qu'il ait le vocabulaire minimum nécessaire à son intégration dans le groupe et à sa sécurité.

Pendant la mobilité

- ▷ Doit être un soutien pour l'étudiant/e et le guider dans son expérience de la mobilité.
- ▷ Doit être dans une démarche de concertation avec l'école hôte concernant l'évolution de l'étudiant.
- ▷ Intervenir en cas de problèmes rencontrés par l'étudiant/e ou l'école hôte.

Après la mobilité

- ▷ Faire un entretien/questionnaire avec l'étudiant/e à la fin de la mobilité pour recueillir ses impressions.
- ▷ Faire le bilan avec l'école hôte et l'étudiant/e sur les acquis d'apprentissage et les évaluations qui ont été mises en place pour pouvoir faire des "équivalences" et pouvoir valoriser un maximum, voir valider les acquis formels et non-formels. Reconnaître la mobilité est possible au niveau de l'école de façon informelle, mais si la reconnaissance est formelle, utiliser les crédits ECTS à définir avec l'école hôte. Si l'expérience est non formelle ou informelle produire un certificat papier ou digital (plateforme).
- ▷ Guider l'étudiant/e dans sa manière d'utiliser et valoriser les compétences acquises lors de son expérience de mobilité.
- ▷ Apprendre de ses erreurs pour améliorer les futurs projets de mobilité.
- ▷ Encourager et promouvoir de nouvelles expériences de mobilité.

04. L'école hôte

Avant la mobilité

- ▷ Doit donner accès à l'étudiant/e à toutes les opportunités lui permettant de mener à bien son projet et de remplir ses objectifs de mobilité.
- ▷ La communication avec l'étudiant/e accueilli/e et son école d'origine est importante et nécessaire au bon déroulement de la mobilité, la définition des acquis d'apprentissage et de l'évaluation.
- ▷ L'école hôte doit identifier une personne pouvant accompagner administrativement l'étudiant/e. Idéalement ce serait la même personne qui correspondra avec l'école qui envoie et qui fera le suivi du Passeport Mobilité.
- ▷ L'école hôte doit identifier parmi ses étudiants un « mentor », dans la mesure du possible s'exprimant dans la même langue que l'étudiant/e accueilli/e, qui accompagnera l'étudiant/e en mobilité avant, pendant et après son séjour à l'école.

Pendant la mobilité

- ▷ L'école hôte doit être en mesure d'accueillir l'étudiant/e dans de bonnes conditions techniques et humaines et ne jamais négliger la sécurité de l'étudiant/e.
- ▷ L'école doit fournir un accompagnement, pédagogique et professionnel individualisé, adapté aux besoins de l'étudiant/e.
- ▷ L'école doit veiller à ce que l'étudiant/e s'intègre bien dans l'école et dans son environnement.
- ▷ L'école doit évaluer l'étudiant/e en accord avec les critères d'évaluations prédéfinis avec son école d'origine.

Après la mobilité

- ▷ L'école hôte doit envoyer un rapport d'évaluation à l'étudiant/e et à son école d'origine.
- ▷ Apprendre de ses erreurs pour améliorer les futurs projets de mobilité.
- ▷ Encourager et promouvoir de nouvelles expériences de mobilité.
- ▷ Faire un entretien/questionnaire avec l'étudiant/e à la fin de la mobilité pour recueillir ses impressions.
- ▷ Faire le bilan avec l'école d'envoi sur la procédure de valorisation et/ou reconnaissance des acquis d'apprentissage et les évaluations qui ont été mises en place pour pouvoir faire des "équivalences" et pouvoir valoriser un maximum, voir valider les acquis formels et non-formels. Reconnaître la mobilité est possible au niveau de l'école de façon informelle, mais si la reconnaissance est formelle, utiliser les crédits ECTS à définir avec l'école hôte. Si l'expérience est non formelle ou informelle, produire un certificat papier ou digital (plateforme).